

Assises : Philippe Guedon condamné à 28 ans de réclusion criminelle

Au terme de trois jours de débats aux assises, Philippe Guedon a été condamné à 28 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de Gérard Seurin en avril 2021, avenue Gambetta à Angoulême.

« C'est pas parce qu'il a 58 ans qu'il va s'assagir. Il existe un risque. » Aux jurés, et au nom de la société, l'avocate générale Aude de Vallée demande ce lundi matin que Philippe Guedon, jugé aux assises depuis jeudi pour le meurtre de Gérard Seurin en avril 2021 à Angoulême, soit condamné à trente ans de réclusion criminelle. Une peine que les jurés ont ramenée à 28 ans, au terme de plusieurs heures de délibération. Des réquisitions que l'avocat de la défense, François des Minières, avait pourtant jugées, à l'instar de la qualification en meurtre aggravé, « trop éloignées de la vérité ». Et de plaider durant une heure face à la cour pour tenter de convaincre que « vingt ans maximum » serait

« Tout ce que l'on retient, c'est qu'il est dangereux. Mais pas pourquoi il l'est ! »

« rendre justice ». Philippe Guedon, dont l'existence cabossée a été mise au jour pendant les débats, « a 58 ans aujourd'hui », appuie Me des Minières. « Au vu de son âge et du délabrement de sa santé, le condamner à 30 ans revient à



Philippe Guedon aux côtés de son avocat François des Minières. Julie Desbois

n'être pas loin de la perpétuité. Il (en) sortira entre quatre planches. » Philippe Guedon et une vie de marginalité, d'errance, dont quelques pans douloureux ont été révélés durant le procès. Sa venue au monde avec sa sœur jumelle Nathalie, dont il a appris à l'audience « que c'était le fruit d'un viol ». Le rejet maternel. Le placement à l'âge de 3 ans. « Dès le premier jour, il a été privé d'amour. Tout ce que l'on retient aujourd'hui, c'est qu'il est dangereux. Mais pas pourquoi il l'est ! » Sur les faits « la matérialité n'est pas contestée ». La défense interroge « l'intention d'homicide » de Philippe Guedon. « Je ne crois pas qu'il soit cet animal qui tue de sang-froid », appuie l'avocat, pointant

« ces phases de violence associées à des descentes de prise d'alcool et autres stupéfiants ». Et puis, un comportement au lendemain des faits « qui n'a pas de sens » : « s'il sait qu'il a tué, soit il appelle la police dans le meilleur des cas, soit il cherche à modifier la scène de crime ». Or, « il appelle sa fille mais ne fait rien de tout ça, ça n'a aucun sens ». Dans le box, stoïque, regard fixe, Philippe Guedon, visage émacié, écoute en frottant inlassablement ses mains sur ses genoux. Ses derniers mots à la cour : « Je regrette ce qu'il s'est passé. » Son avocat veut « lui laisser un peu de temps » pour prendre la décision, ou non, de faire appel.

CÉLINE GUIRAL

La gare de Ruffec fermée après une suspicion d'émanation de produits toxiques

Il aura bien fallu trois bonnes heures à la vingtaine de pompiers mobilisés en gare de Ruffec hier après-midi pour une totale levée de doute. Un doute sur l'éventualité d'une fuite de produit toxique émanant d'un train de marchandises immobilisé pour l'opération. Sur place, les soldats du feu ont procédé wagon par wagon avec leur cellule spécialisée dans les risques chimiques. « Une opération très lente », confiait sur place le capitaine Mathieu Cordier, en charge des opérations. Au total, sur la vingtaine de wagons, sept contenaient des produits dangereux et qu'il a donc fallu inspecter et sonder. Trois personnels de la SNCF avaient été confinés en gare le temps des vérifications. Tout a commencé en gare de Montmoreau, où des agents SNCF ont signalé une odeur suspecte lors du passage du train. Un signalement à nouveau réalisé par d'autres de leurs collègues en gare d'Angoulême cette fois ; après quoi la déci-



La gare est restée inaccessible jusqu'à 18 heures. Julie Desbois

sion a été prise d'immobiliser le train de marchandises en route vers Poitiers, pour une série de vérifications. Par précaution, un large périmètre avait été sécurisé par les gendarmes présents sur place, filtrant les voitures voulant accéder à la gare. Des piétons intrigués venaient aux nou-

velles d'une opération relativement visible. Certains regrettant de ne pouvoir embarquer pour Angoulême ou Poitiers, dont Jean-Jacques, dont le TGV au départ de Poitiers à 18h ne l'a pas attendu. Selon la SNCF, la circulation des trains avait repris dans les deux sens, dès 17 heures hier.

PUYMOYEN

Il se fait voler son sac et son portable, il vole...un sac et un portable

Il s'était fait subtiliser dans la même journée son sac à dos et son téléphone alors, en passant près de cette voiture non verrouillée, il s'est dit qu'il pouvait se dédommager. « J'avais pris du Valium et une bière, alors que je ne bois jamais d'habitude. Ça m'a fait faire ce truc insensé ». Un homme de 60 ans comparaisait hier devant le tribunal d'Angoulême pour vol et menaces de mort. Les faits se sont produits le mercredi 16 octobre, à Puymoyen. Après avoir commis le larcin, il avait dissimulé son butin derrière un sapin, avant de continuer son chemin. Puis il a été rattrapé par la victime, un homme plus jeune et plus costaud, qui l'a immobilisé avant de réclamer ses affaires. « C'est alors qu'il m'a menacé de mort », a expliqué la victime au tribunal, avant de raconter avoir découvert que le voleur était muni d'un couteau de cuisine. « Dans le box là, il est moins impressionnant mais sur le coup, quand j'ai découvert le couteau, j'ai eu peur. Je ne

sais pas de quoi il est capable ce monsieur ». « Dans la série trucs insensés », a rappelé la présidente du tribunal Clémentine Blanc en s'adressant au prévenu, « vous êtes aussi là pour être jugé pour une tentative de vol avec effraction au Gamm'Vert du Gond-Pontouvre, commise en juin 2023 ». Un acte pour lequel Orianne Hounkpatin Amoussa, substitut du procureur, n'a rien requis, le directeur du magasin ayant par la suite lui-même certifié que rien n'avait été volé dans le magasin. L'avocat du prévenu, Gaëtan Bachelier, a plaidé l'irresponsabilité pénale, évoquant l'état dépressif et les tendances suicidaires de son client, et se basant sur une expertise psychiatrique antérieure aux faits commis. Pendant sa garde à vue liée au vol de mercredi dernier, l'homme avait notamment étalé ses excréments sur les murs de la cellule. Il écope finalement de quatre mois de prison ferme, sans mandat de dépôt.

RUFFEC

Un ancien militaire condamné pour des violences sur sa belle-mère

Un homme de 34 ans était jugé hier au tribunal d'Angoulême pour des faits de violence sur la mère de sa compagne commis à Ruffec ce mercredi 16 octobre, et au domicile de ses parents en mai 2023. Mercredi dernier, en état d'ivresse, il avait tiré la victime par le poignet, puis par le bras, avant de lui tirer les cheveux, expliquant lors de l'audience que « depuis deux ans que je suis avec sa fille, elle fait des histoires parce qu'elle ne veut pas qu'on reste ensemble. Elle considère que je ne suis pas un bon garçon. » Père de famille, auto-entrepreneur cumulant des emplois intérimaires de temps à autre, l'homme a pourtant « un parcours d'insertion quasi irréprochable », pour son avocat Gaëtan Bachelier. « Mais il souffre d'un trouble de stress post-traumatique diagnos-

tiqué lors de sa réformation de l'armée en 2017, lié à son expérience militaire » au Liban et, surtout, en Afghanistan, en 2012. Une expérience qu'il a résumée douloureusement devant le tribunal, avant d'insister sur le parcours d'insertion qui depuis est le sien. Orianne Hounkpatin Amoussa, la procureure, a relevé que les premiers passages de l'ex-militaire devant la justice coïncident avec ses souffrances psychologiques diagnostiquées par l'armée. Il a écopé de 12 mois de prison dont six avec un sursis probatoire de deux ans, avec obligation de soins psychologiques et interdiction de paraître au domicile de la victime. Son maintien en détention de cinq jours a été décidé dans l'attente des modalités de définition du régime de semi-liberté par le juge d'application des peines.

SAINT-AMANT-DE-BOIXE

Une pensionnaire de l'Ehpad fugue en pleine nuit, les gendarmes la retrouvent à Montignac

Dans la nuit de dimanche à lundi, une femme âgée de 86 ans a quitté l'Ehpad de Saint-Amant-de-Boixe où elle est logée. Il était environ 4 heures du matin lorsque l'alerte a été donnée par les équipes de nuit de l'établissement à la gendarmerie, qui a immédiatement déployé un important dispositif de recherche. Une équipe du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG), ainsi que les brigades de Mansle-les-Fontaines et Ruffec, ont été mobilisées. C'est à 7h15 hier matin que la résidente de l'Ehpad a été retrouvée, sur la commune de Montignac-Charente, sur le bord de la route, par des habitants de la commune. Saine et sauve.